qui les favorise, il s'en consomme de grosses quantités dans les qualités moyennes et bon marché. Les demandes de l'Amérique qui s'étaient accrues au commencement du mois passé à cause des grèves, tendent aussi à diminuer. Les peluches et les velours continuent à être sans activité, toutefois il semblerait qu'il y a quelque mouvement en faveur de l'article velours du Nord. »

NOUVELLES DU JOUR

Propositions déposées à la Chambre par les députés socialistes

Paris, 28 mai. — Les socialistes ont déposé leur demande d'amnistie périodique portant sur tous les faits politiques qualifiés crimes ou délits, sur les faits de grève et tous les faits connexes.

A ces deux catégories, MM. Lachièze et Rey, députés du Lot, ont pris l'initiative d'une proposition de loi ayant pour but la création de conseils de prud'hommes agricoles cantonaux, destinés à régler, soit par la voie de la conciliation, soit par jugement, les différends entre propriétaires, fermiers, colons, métayers.

Ces prud'hommes seraient au nombre de quatre, élus pour quatre ans, deux par les propriétaires, deux par les fermiers; ils remplaceraient, dans leurs attributions, les juges de paix; une procédure spéciale serait suivie devant eux.

La fête de Jeanne d'Arc

Paris, 28 mai. — On a distribué aujourd'hui au Sénat un contre-projet signé de MM. Le Royer, Demôle, général Grévy, Ranc, Buvignier, Huguet, Ringot, Deprez et Boulliez. Il est ainsi conçu :

Article unique. — Il sera élevé, en l'honneur de Jeanne d'Arc, sur la place de Rouen où elle a été brûlée vive, un monument avec cette inscription : « A Jeanne d'Arc, le peuple français reconnaissant. »

Belfort, 28 mai. — Hier soir a eu lieu à la cathédrale, au milieu d'un grand concours de population, la fête religieuse en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Mgr Touchet, le nouvel évêque d'Orléans, a prononcé le panégyrique.

A propos des fêtes de Jeanne d'Arc
M. Casimir Périer et la « Petite République »

Paris, 28 mai.— La *Petite République* croit avoir trouvé une nouvelle machine de guerre contre M. Casimir Périer qui, dit-elle, mentait à la tribune lorsqu'il affirmait avoir donné des ordres pour empêcher la participation officielle de l'armée aux fêtes de Jeanne d'Arc.

L'organe socialiste cherche à établir avec le document ci-dessous qu'elle n'a rien exagéré lorsqu'elle a signalé la réaction affreuse que favorisait M. Casimir Périer et dont M. Dupuy continuera certainement les pires traditions.

Voici l'ordre du jour que le colonel Le Goutain, commandant le 72e de ligne, a fait lire au rapport de vendredi dernier :

« Le colonel, désirant répondre le plus tôt possible à Mgr l'évêque de Verdun, prie MM. les commandants de compagnie de lui adresser, mardi matin, la liste de souscription qu'ils ont été autorisés à recueillir auprès des hommes de leur compagnie pour l'érection d'une statue à Jeanne d'Arc.

» Le colonel ne croit pas avoir besoin de dire qu'il serait heureux de pouvoir transmettre à Mgr l'évêque de Verdun le montant des souscriptions permettant de faire voir que le culte de Jeanne d'Arc est en honneur au 72e: il connaît trop les sentiments de tout le régiment pour ne pas être persuadé que chacun saura faire ce qui convient en cette circonstance.

» Cet appel à la générosité des hommes sera lu au régiment demain, jour du prêt. »

Une lugubre découverte. — Une tête séparée du tronc

Marseille, 28 mai. — Un nommé Bernard Pagliocci est venu déclarer, à la police, que, le lundi de la Pentecôte, se promenant dans un pré, à un kilomètre de Roquefavour, il découvrit, dans les hautes herbes, la tête d'une femme encore sanglante, absolument détachée du tronc.

Saisi de peur, il s'enfuit et c'est seulement aujourd'hui qu'il a cru devoir faire part à la justice de sa lugubre découverte. Une enquête est ouverte.

Inondations dans le Bengale
200 victimes

Calcutta, 28 mai. — Deux cents personnes ont péri dans une inondation du fleuve Hooghly qui, obstrué par des éboulements de terrain, a débordé et ravagé le Kulu.

Election socialiste à la Guadeloupe

Paris, 28 mai. — M. Isaac, sénateur de la Guadeloupe, communiquait cette après-midi dans les couloirs du Sénat la note suivante dont il déclare prendre toute la responsabilité :

« On écrit de la Guadeloupe que le citoyen Légitimus, révolutionnaire socialiste, qui avait arboré le drapeau rouge à Pointe-à-Pitre, a été élu conseiller général.»

Cette élection a été bruyamment fêtée par les amis de M. Gerville-Réache. Le député de la Guadeloupe avait, en effet, pris parti pour cette candidature.

Les conventions anglo-italienne et anglo-congolaise

Paris, 28 mai. — On annonce que M. Casimir Périer vient de faire auprès des cabinets de Londres, Rome et Bruxelles les réserve qu'appellent les dernières conventions anglo-italienne et anglo-congolaise:

« On ne pouvait demander plus, dit le *Temps*, à un gouvernement qui ne peut engager ses successeurs. »

Service funèbre pour le commandant Huguény

Epinal, 28 mai. - Ce matin a été célébré à Vagney, pays natal du commandant Huguény, tué à Tombouctou, un service religieux auquel assistaient les généraux Vanrigue et Comoy et un grand nombre d'officiers des garnisons de Remiremont et d'Epinal.

La neige dans le Dauphiné

Grenoble, 28 mai. — La neige est tombée dans presque toutes les montagnes du Dauphiné. Les paysans et les vignerons sont consternés.

Dans beaucoup de communes, la grêle fait de grands dégâts.

Le brigandage en Kabylie

Alger, 28 mai. — Une bande commandée par Amaroumrai, comprenant cent hommes s'est organisée en Kabylie où elle se livre à toutes sortes de déprédations.

La semaine dernière, un brigadier forestier a été complètement dévalisé par Amaroumrai et ses compagnons. On prétend que les bandits pénètrent dans tous les villages où ils trouvent la complicité de tous les habitants.

Une expédition a été dirigée contre eux. Une colonne de 700 hommes occupe Agrarady.

Une maison qui s'effondre — Plusieurs victimes

Berlin, 28 mai. — Le plafond du troisième étage d'une maison en reconstruction s'est écroulé, effondrant tout jusqu'à la cave.

Un maçon a été tué et un autre grièvement blessé. Plusieurs autres ouvriers n'ont pas encore été retrouvés.

L'administration russe. — La révocation des petits fonctionnaires

Londres, 28 mai. — On télégraphie de St-Pétersbourg au *Times* de ce matin :

« Le tsar vient de retirer aux fonctionnaires de haut rang et aux ministres le droit de révoquer les fonctionnaires subalternes.

» Cet ukase a produit une grande consternation dans le haut personnel de l'administration. »

Un héritage colossal

Saint-Pétersbourg, 28 mai. — Un propriétaire de la province d'Orel vient d'hériter une fortune de cent seize millions de roubles, soit environ trois cent quarante cinq millions de francs, laissés par une de ses tantes qui avait émigré en Amérique, aux Etats-Unis, et qu'il croyait morte depuis longtemps.

Incursion des Kurdes en Asie-Mineure

Londres, 28 mai. — On télégraphie de Constantinople au *Daily News* que des tribus kurdes ont fait une incursion à Sulfa, qu'une bataille a eu lieu et que le frère du gouverneur et plusieurs hommes ont été tués.

Les Kurdes ont enlevé beaucoup de chevaux et de têtes de bétail.

La population Maki se prépare à user de représailles, et un conflit est probable sur la frontière de la Perse et de la Turquie.

Graves désordres aux Etats Unis

New-York, 28 mai. — La surexcitation est extrême à Indiana. La garde nationale et 300 agents de police se préparent à marcher contre les émeutiers.

A Birmingham (Alabama), on a fait venir un deuxième régiment ; les mineurs font de fréquentes processions dans les rues, la situation est toujours menaçante dans la région.

A Pittsburg, la populace et les grévistes ont saccagé une usine appartenant à une compagnie de charbon. Il y a eu un mort dans la bagarre.

A Lasalle, dans l'Illinois, les grévistes ont empilé des rails sur la voie du chemin de fer pour barrer le passage à un train de charbon et ont fait feu sur les employés de chemin de fer.

Pour le moment, tout est rentré dans l'ordre dans cette ville ainsi qu'à Cana. Toutefois, deux compagnies de troupes ont été envoyées à Minola pour assurer le trafic des charbons sur le chemin de fer de l'Illinois.

A Trible-Creek, dans le Colorado, les grévistes menacent de mettre à mort les prisonniers faits par eux si leurs camarades arrêtés ne sont pas remis en liberté par les autorités.

Un accident de chemin de fer aux Etats-Unis

New-York, 28 mai. — Un accident de chemin de fer a eu lieu à Tine-Grove. La machine, le tender et trois wagons ont été complètement démolis.

Le corps du mécanicien a été réduit en lambeaux. Quant au chauffeur, il a été carbonisé.

Un voyageur a été blessé assez grièvement.

LES LAINES AU CANADA

Le Canada ne possède qu'environ deux millions et demi de moutons. L'élevage du mouton n'est pas aussi profitable ici que dans les pays plus au sud, car nos éleveurs sont obligés d'abriter leurs troupeaux dans les étables et de les y nourrir pendant l'hiver, tandis que, ailleurs, on les laisse toute l'année au pâturage.

Aussi le Canada est loin de produire toute la laine dont il a besoin, et il en importe de grandes quantités d'Australie, du Cap de Bonne-Espérance et de la République argentine.

Dans les provinces maritimes, le mouton est de petite race, à laine courte et demi fine, donnant une peau fine qui se travaille très bien.

Dans Québec et Ontario, le mouton qui domine est de race anglaise, de la race Leister; c'est un fort mouton à laine un peu grossière et à peau fine.

Et enfin, dans l'Ouest, au Manitoba et dans la Colombie anglaise, les moutons sont de race mérinos croisés, ayant été importés des territoires voisins des Etats-Unis, où cette race a été introduite d'abord de l'Amérique du Sud. Ces moutons ont la laine fine et la peau grossière.

Le mouvement extérieur des laines a été en 1891-92 :

IMPORTATIONS

Provenances	Livres
Grande-Bretagne	2.789.267
Australie	1.500.278
Afrique anglaise	594.077
Antilles anglaises	11.434
Guyane anglaise	54
France	423 898
Allemagne	537
Etats-Unis	4.504.541
Total	10.224 086
	Piastres
Valeur	1 694.702

Les provenances d'Angleterre et des Etats-Unis comprennent presque toutes les importations qui ne nous viennent pas directement des pays de production.

EXPORTATIONS

Terre-Neuve	3.220
Etats-Unis	913.170
Total	916.390
	Piastres
Valeur	200.800

La presque totalité des exportations est faite par la province d'Ontario aux Etats-Unis. Ces derniers, quoique grands producteurs de laine, importent d'Ontario une laine mi-longue, lustrée et forte, qu'ils n'ont pas chez et qui sert à faire les fils pour passementeries, etc.

(*Chambre de Commerce française de Montréal.*)

Situation météorologique. — Roubaix, 29 mai. — Hauteur barométrique 756 Température A sept heures du matin 8 degrés au-dessus de zéro A une heure du soir 14 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 12 degrés au-dessus de zéro

DYNASTIE BIENFAISANTE

Chacun connaît l'odeur du Congo, si puissante,
Ses effets sur le teint, sa vertu blanchissante;
Tel dans tous les pays, on en use, je crois :
C'est le roi des savons, c'est le savon des rois.
Comtesse de L., au savonnier parisien V. Vaissier

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'élection de dimanche à la Chambre de commerce de Roubaix. — On sait que dès l'année dernière, des démarches avaient été faites de concert entre la *Société industrielle et commerciale* et la Chambre de commerce, en vue de porter à *dix-huit* le nombre des membres de cette dernière compagnie ; il ne sera pas sans intérêt de mettre sous les yeux du lecteur les raisons sur lesquelles la Chambre de commerce justifiait cette demande auprès du ministre compétent :

« Roubaix, 12 décembre 1893.

« *A Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie,*

» Monsieur le Ministre,

» Dans sa dernière séance, notre Chambre de Commerce a émis le vœu que le nombre de ses membres soit porté de douze à dix-huit.

» La Chambre de commerce de Roubaix, composée de 12 membres, a été instituée par décret du 13 mars 1872. La ville comptait alors 75,000 habitants, elle en compte aujourd'hui 120,000, et cette augmentation si considérable de sa population correspond à un accroissement plus considérable encore de son industrie et de son commerce. Si le nombre de 12 membres pour sa Chambre de commerce a été arrêté sur les données de 1872, il n'est plus en harmonie avec les données de la fin de 1893 et ne suffit plus à la situation nouvelle. Le développement sans exemple qu'a pris Roubaix sous le double rapport de la population et des affaires, pendant cette période de 22 années, l'a élevé à un degré d'importance qui l'autorise, croyons-nous, à solliciter du gouvernement une représentation commerciale de 18 membres.

» Or l'on prend pour base la production, celle de Roubaix *ne le cède pas à celle de Lyon où la Chambre* de Commerce a obtenu 21 sièges. Elle est supérieure à celle de Lille, Saint-Etienne, Rouen, Nantes, le Havre, qui ont 18 sièges. Roubaix, au premier rang par la puissance de sa production, ne peut-il être mis au moins sur le même pied que ces dernières villes pour la représentation de ses intérêts.

» D'autres centres manifestement inférieurs ont sur nous l'avantage d'avoir quinze sièges, alors qu'avec nos douze nous sommes relégués au niveau de villes fort intéressantes d'ailleurs, mais qui ne peuvent soutenir, même de loin, la comparaison avec Roubaix.

» Si les Chambres de commerce sont établies pour donner au gouvernement leur avis et le renseigner sur l'état du commerce et de l'industrie, lui signaler les causes qui en arrêtent les progrès et exposer leurs vues sur les moyens d'en accroître la prospérité, c'est bien à la Chambre de commerce de Roubaix qu'il appartient, au premier chef, de revendiquer la possibilité de recourir aux lumières d'un plus grand nombre de membres pour remplir sa mission.

» Sans doute, comme le dit une circulaire ministérielle du 24 octobre 1874, les Chambres de commerce sont avant tout la représentation des intérêts généraux du commerce et de l'industrie; mais ces intérêts généraux ne seront-ils pas mieux compris par une réunion plus complète de spécialités compétentes ? Veiller à la prospérité de chacune des branches de l'industrie et du commerce, n'est-ce pas concourir, par le fait, au progrès de leur ensemble qui constitue le faisceau des intérêts généraux.

» Roubaix, dans sa sphère, offre lui-même un exemple frappant de cette connexion des intérêts. Les nombreuses et importantes industries telles que le peignage de la laine, la filature de la laine peignée et de la laine cardée, la filature du coton, du lin et de la soie, la teinture tant en matières qu'en pièces, les apprêts, les constructions de machines et bien d'autres qui y déterminent un immense mouvement industriel, se lient entre elles, se soutiennent, se complètent et concourent à un but commun : la fabrication des tissus qui est le résultat général des opérations particulières de chacune d'elles.

» Le mouvement commercial imprimé à Roubaix par les transactions sans nombre dont sont l'objet les matières premières ou préparées qui alimentent ses industries et par la vente des tissus qui est le dernier terme de tous ses efforts, n'est pas moins considérable et les intérêts nombreux qu'il met en jeu n'y sont pas moins connexes.

» Quoi de plus légitime que de solliciter, pour ces multiples branches de notre industrie et de notre commerce une représentation qui soit en rapport à la fois avec leur importance respective et avec l'énorme chiffre d'affaires qui résulte de leur prodigieuse activité.

» Nous espérons, Monsieur le Ministre, que pénétré de l'utilité et de l'opportunité d'élever à dix-huit le nombre des membres de la Chambre de Commerce, vous n'hésiterez pas à donner à la ville de Roubaix cette marque de haute sollicitude pour ses intérêts.

» Veuillez agréer, etc.

» *Le Président de la Chambre de Commerce,*

» JULIEN LAGACHE. »

La réclamation pouvait difficilement être plus fortement motivée ; cependant il n'y fut fait droit que partiellement puisque le 22 mars 1894 un décret du Président de la République portait de douze à *quinze* le nombre des membres de la Chambre de commerce de Roubaix. La satisfaction complète d'un desideratum si légitime était donc, non pas rejetée à tout jamais, mais seulement ajournée ; du moins c'est ainsi que l'a entendu la Chambre de commerce, témoin la lettre très catégorique par laquelle elle accuse réception du décret présidentiel :

« Roubaix, 10 avril 1894.

» *A Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie,*

» Monsieur le Ministre,

» J'ai reçu par la voie administrative, le décret, en date du 22 mars dernier, qui porte de douze à quinze le nombre des membres de la Chambre de Commerce de Roubaix et je viens au nom de tous mes collègues et au mien vous présenter nos remerciements et le témoignage de notre gratitude.

» Mais, Monsieur le Ministre, nous ne pouvons vous dissimuler que notre déception a été grande en apprenant que ce décret ne nous accordait qu'une augmentation de trois sièges alors que la collaboration de six nouveaux membres nous eût été si utile pour assurer le parfait fonctionnement de notre institution.

» Notre Chambre de Commerce représente une circonscription où les entreprises industrielles et commerciales ne se soutiennent que par les soins assidus et sans relâche de leur direction. Tous les membres de la Chambre actuelle, sans exception, sont à la tête d'usines considérables et d'importantes maisons de fabrication ou de négoce, et ce n'est pas sans efforts qu'ils parviennent à dérober périodiquement quelques heures à l'active surveillance de leur établissement, pour les consacrer à la gestion des affaires publiques et à l'étude des questions qui nous sont soumises. A ce point de vue surtout nous attendions beaucoup de la répartition du travail entre un plus grand nombre de bonnes volontés, de dévouements et de compétences, et nos regrets sont vifs de ne pouvoir réaliser qu'un résultat insuffisant.

» Les raisons sur lesquelles nous avons fondé notre requête sont réelles et sincères, elles nous paraissent péremptoires. Leur force ne peut que s'accroître avec le développement constant, exceptionnel de nos industries et de notre commerce, et nous voulons espérer, Monsieur le Ministre, qu'elles vous permettront, dans un avenir assez rapproché, de donner à notre institution le rang auquel l'appelle l'importance des multiples intérêts qu'elle représente.

» Veuillez agréer, etc.

» *Le Président de la Chambre de Commerce,*

» JULIEN LAGACHE. »

C'est dans ces conditions que se présente, pour dimanche, l'élection des trois membres nouveaux appelés à compléter l'effectif de la Chambre de Commerce; comme pour le précédent scrutin, c'est en conformité d'un accord officieux entre la Chambre de Commerce et la Société industrielle que les candidatures à soumettre au corps électoral ont été envisagées au point de vue d'une juste répartition à établir entre les intérêts respectifs du commerce et de l'industrie.

Un écho du Festival. — M. le commandant du corps des Sapeurs-Pompiers de Roubaix, vient de recevoir la lettre suivante de M. le Maire de Roubaix :

« Roubaix, le 26 mai 1894.

» Monsieur le Commandant,

» Les fêtes des 13 et 14 mai ont eu un succès incontestable; aussi suis-je heureux de remercier votre Compagnie, qui, par sa précieuse collaboration, a contribué dans une large mesure à leur réussite.

» Je vous prie d'être mon interprète pour remercier ceux de ses membres qui ont bien voulu accepter la mission de commissaires délégués auprès des compagnies et notamment MM. Seynave, sergent-major; Leclercq, sergent-fourrier; Bouzin, Crépin, Renard, Vanoblecq, Macq, Leperc q, Boudet, Wante, Duthoit, sergents; E. Watteau, sergent-tambour; Slecklebut, Bécue, Jilmez, Pardoen, Delgrange, Verhamme, Vercoutère, caporaux; Luc, Delvare, sapeurs, qui ont rempli, à mon entière satisfaction, les délicates fonctions de commissaires de tir.

» Veuillez agréer, Monsieur le Commandant, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Maire, signé:* H. CARRETTE. »

Le classement annuel des chevaux. — La commission de classement des chevaux a commencé ses opérations à Roubaix, boulevard Gambetta, en face de l'Hippodrome, lundi, à une heure de l'après-midi, avec le concours d'un employé de la Mairie.

Elle est composée comme suit : M. Ignaès, président, chef d'escadron de cavalerie territoriale ; M. Lecohier, vétérinaire en premier au 19e régiment de chasseurs, à Lille ; M. Faure, secrétaire, maréchal-des-logis au même régiment, et un membre civil.

Il y aura tous les jours deux séances : la première, de sept heures à dix heures du matin; la seconde, de deux heures à quatre heures et demie de l'après-midi.

Par exception, la matinée du vendredi, 1er juin, sera réservée à l'inspection spéciale de la cavalerie des tramways. La commission ne siégera pas non plus pendant la journée de dimanche.

Les propriétaires de plusieurs chevaux sont invités à les présenter tous en une seule fois.

Deux cent cinquante à trois cents animaux seront examinés quotidiennement.

Les opérations seront closes le mardi, 5 juin, à dix heures précises du matin, extrême délai, la Commission devant se rendre aussitôt après à Wattrelos.

Union artistique et littéraire de Roubaix-Tourcoing. — Le comité a organisé une réunion à Ypres pour le dimanche, 3 juin. Voici le programme de la journée :

Départ de Roubaix, le matin à 6 h. 20. A Menin, 1 heure d'arrêt. — Départ de Menin, à 8 h. 40. Arrivée à Ypres, à 8 h. 47. — Visite des monuments. — A midi, dîner, à 2 heures, départ en breack pour le Kemmel, retour du Kemmel, à 6 heures. — Départ d'Ypres, à 7 h. 35. Arrivée à Roubaix, à 9 h. 48.

Le « Club Pédestre Roubaisien » a exécuté dimanche une marche sur Phalempin. L'itinéraire comprenait à l'aller, Roubaix, Croix, Mons-en-Barœul, Fives, Lille, Wazemmes-les-Moulins, Wattignies, Seclin et Phalempin. Le retour a eu lieu par Seclin, Templemars, Veudeville, Lesquin, Ascq, Forest, Hem et Roubaix. Partis le matin à 6 heures, du Café Pandore, siège de la société, les marcheurs, retardés par la pluie, ne sont rentrés qu'à 8 heures du soir. Au total : 55 kilomètres environ.

Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. — L'examen des élèves du cours de chauffeurs est définitivement fixé au dimanche 3 juin, à 8 h. 1/2 du matin.

La grève des tisserands. — Une délégation des grévistes de la maison Drey, Simpson et Cie, rue Darbo, s'est présentée lundi matin à l'établissement, mais n'a pu être reçue par les industriels. La grève continue.

Une maison dévalisée, boulevard de Paris. — Il y a un mois, M. et Mme Blum, qui habitent au n° 96 du boulevard de Paris, quittaient Roubaix pour aller passer quelque temps dans les Ardennes. M. Blum, rappelé par ses affaires, revint seul, il y a quinze jours, et ne constata chez lui rien d'anormal. Il repartit rejoindre sa famille à Mézières.

Lundi, dans l'après-midi, de nouveau de retour à Roubaix, il trouva sa maison dévalisée, livrée à un véritable pillage. Il était visible qu'une bande de cambrioleurs avait opéré en l'absence des habitants.

Les armoires et tous les meubles ont été ouverts ; les bijoux, l'argenterie, le linge, les vêtements de M., de Mme, des enfants, des domestiques ont été enlevés en grande partie. On a bu et emporté du vin — du vin de champagne surtout. Il y a les traces d'une véritable orgie. Des paquets de vêtements et de linge étaient ficelés, prêts à être emportés.

Les voleurs ont pénétré dans la maison par un assez large soupirail de la cave ; la chaîne qui fermait ce soupirail à l'intérieur a été coupée. M. Broigne, commissaire de police, s'est transporté sur les lieux pour y ouvrir une enquête.

Un industriel frappé par un de ses ouvriers. — Un événement des plus regrettables s'est produit, lundi matin, à la filature de MM. Vanlaethem et Cie, rue St-Antoine. A la suite d'une observation que lui fit son fileur, J. Desmet, rattacheur, âgé de 25 ans, brisa plusieurs planches de son métier. A ce moment passait M. René Vanlaethem, qui se permit une observation à l'égard de son ouvrier. Celui-ci, se baissant soudain, porta traitreusement en pleine poitrine un coup de tête à M. Vanlaethem, qui chancela.

Desmet voulut alors s'enfuir, mais un mécanicien le saisit et put le maintenir jusqu'à l'arrivée de la police. Il a été écroué au dépôt central.

Bien des personnes ont voulu goûter le beurre de conserves, que prépare la laiterie d'Oostcamp, avant de se risquer pour leurs achats. Toutes seront satisfaites, car le beurre est garanti pur, et, malgré ce que disent les concurrents, se conservera *parfaitement*.

Les personnes qui désirent faire leurs provisions d'hiver, feront bien de se hâter. La laiterie, désireuse de fixer à jamais sa bonne réputation et voulant procurer un sérieux avantage à ses clients, vendra son beurre de conserves, en pots, tout préparé, au prix de **3 fr. 10** le kilog., du 19 au 30 mai seulement.

Pour le beurre de conserves, s'adresser directement rue du Bois, 13.

Le beurre frais vient aussi de subir une baisse; il se vendra, dès aujourd'hui, **3 fr. 40** le kilog, Rue du Bois, 13, et dans tous les dépôts-succursales, dont la liste figure aux communications. 65570

Un vol de quatre cent quatre-vingts francs. — Un garçon boulanger, Alphonse Dierickx, habitant en garni chez M. Lefebvre, au Crétinier, a constaté, lundi matin, qu'une somme de 480 fr., en or et en billets de banque, lui avait été soustraite dans un meuble où il l'avait déposée.

Il a porté plainte à M. Chapé, commissaire de police, contre un jeune homme de 19 ans, de Wattrelos, qui avait passé chez lui la nuit précédente.

Un couvreur qui tombe d'un toit. — M. Désiré Delfosse, couvreur, rue Labruyère, était occupé, lundi, à dix heures du matin, à réparer la toiture des magasins de M. Henri Verschore, marchand de vieux métaux, rue Voltaire quand, une latte s'étant brisée sous ses pieds, le malheureux couvreur tomba dans la cour. Relevé avec une grave contusion à l'épaule gauche, Delfosse, après avoir reçu les soins de M. le docteur Montaigne, a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Menus faits. — Un rattacheur, Nicolas Stoffels, qui, dimanche, menaçait de frapper une piqurière, Thérèse Brudo, avec qui il habite, rue de l'Alma, ayant sauté à la gorge d'un agent qui lui faisait de justes observations, a été arrêté par deux autres agents venus au secours de leur collègue, et conduit au dépôt du 1er arrondissement.

— M. Cordier, commissaire de police, a fait procéder, lundi matin, à l'arrestation d'Isidore Beauraing, fileur, rue des Anges qui, dimanche, à la suite d'une discussion, a porté un coup de bouteille à la tête de Georges Servais, rattacheur, rue Saint-Amand, lui coupant l'arcade sourcilière droite, sur une longueur de plusieurs centimètres. Cette scène s'est passée chez Beauraing lui-même.

— Procès-verbal a été dressé contre Léon Semarre, tisserand, rue de l'Alma qui, dans la nuit de dimanche à lundi, étant ivre, avait jeté sa femme à la porte, menaçant de la frapper.

— Un teinturier de la rue des Arts a été arrêté dimanche, à dix heures du soir, pour avoir frappé à coups de canne aux fenêtres du poste de sûreté et injurié deux agents de police.

Croix. — Le tirage de la tombola de l'Association amicale des anciens élèves de l'école de Croix (Centre), a eu lieu, *dimanche dernier, dans une des salles de l'école.* Voici les numéros gagnants :

1216 2603 3 3 69 49 29 1443 2936 2421 897 870
2915 2945 2550 481 687 1959 204 682 145 2578 1124
28 2087 1415 150 1403

Les lots peuvent être réclamés à l'école du Centre jusqu'au 30 juin. Passé ce délai, ils seront acquis au profit de l'Association.

— *Hameau du Crêchet. — Carrousel en voiture.* — Le Comité organisateur du Carrousel de Croix, hameau du Crêchet, a décidé que cette fête annuelle aurait lieu, le dimanche, 1er juillet. Le Comité a nommé président : M. Alexandre Thomas; vice-président, Camille Deschuymer; trésorier, Emile Dhalluin; secrétaire, Henri Duforest. 300 francs de prix en espèces et surprises seront offerts aux amateurs.

Wasquehal. — *Un estaminet mis au pillage. — Le cabaretier menacé de mort.* — Une bande d'individus faisaient irruption, dimanche, à neuf heures et demie du soir, chez M. Joseph Desquiens, à l'estaminet de la *Plume d'Or* et, à peine entrés, s'écriaient :

«Cet estaminet est le nôtre, et personne n'y entrera plus ! A boire !...»

Le cabaretier refusa de les servir; il fut bousculé dans son comptoir ; après quoi les malfaiteurs s'emparant des bouteilles, en burent une grande partie, et vidèrent le reste sur le plancher ; puis, revenant au cabaretier, ils lui dirent :

«Si tu ne veux pas nous donner à boire, nous allons te tuer ! »

En présence de ces menaces, M. Desquiens jugea prudent de s'esquiver. Se voyant maîtres de la place, les agresseurs vidèrent bouteilles sur bouteilles et s'emparèrent d'une somme de 28 francs, renfermée dans le comptoir.

Mme Desquiens, qui se trouvait dans sa cuisine, avec une femme de journées, entendant des menaces, cacha tous ses couteaux; mais les malfaiteurs en possédaient; ils s'avancèrent donc, le couteau à la main, en criant :

— Où est le patron ? Il faut lui ouvrir le ventre !

Mais le cabaretier ne se montrant pas, les misérables se jetèrent sur les deux femmes, et, après les avoir rouées de coups de pied, sortirent pour aller dans d'autres estaminets.

M. Desquiens ferma alors sa porte et se barricada, mais, peu de temps après, les forcenés revenaient à la charge, criant :

« Nous allons lui faire passer le goût du pain ! »

Cependant, après avoir rôdé jusqu'à deux heures et demie dans le jardin environnant la maison, ils se sont décidés à partir.

Le cabaret est dans un état lamentable : les chaises sont brisées et gisent au milieu des débris de bouteilles sur le plancher inondé de boissons ; le comptoir est endommagé et les vitres brisées.

M. Desquiens ayant porté plainte au maire, la gendarmerie, prévenue, a pu opérer deux arrestations : celles des frères Adolphe et Cyrille Vandenberghe, briquetiers. Leurs complices sont également briquetiers et travaillent pour le compte de M. Six, entrepreneur à Roubaix, dont la briqueterie est située près du Triez, sur le territoire de Monveaux.

D'autres arrestations sont imminentes.

Flers. — La Circulation des voitures est interrompue du 28 mai au 10 juin, sur le chemin vicinal n° 13, de la route de Lille à Lannoy, à la place, à Flers, par suite du remaniement de la chaussée.

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 40

Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126 ; chez M. E. Duforest, rue Corneille, 7, près le boulevard d'Armentières.

A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.

A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, (maison Tanguy-Verdonck).

A LILLE : Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay-Verdonck). Place de Béthune, 1; rue de Juliers, 65.

N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

LES MEMBRES de la société d'anciens militaires « La Fraternelle » sont invités à se rendre au local, 123 rue des Arts, le mercredi 30 courant, à 8 heures pour assister aux funérailles de leur regretté camarade Emile Pottier. Les obsèques ont lieu à 9 heures en l'église Saint-Pierre à Croix.

UNION CATHOLIQUE DE ROUBAIX. — MM. les membres de l'Union catholique qui, par suite de changements de domicile ou autres causes, ne recevraient plus régulièrement leurs convocations, sont instamment priés de faire parvenir leurs réclamations et adresses, au secrétaire, 81, Grande-Rue à Roubaix.

UN SUICIDE ÉMOUVANT

A WASQUEHAL

La profanation du cimetière de Wasquehal. — L'arrestation et la mise en liberté de l'auteur présumé. — Un vol à Croix. — A la poursuite du voleur. — Le suicide. — Etrange coïncidence.

Tout le monde a présente encore à la mémoire la profanation commise, le samedi 24 mars, dans la nuit de Pâques, à Wasquehal : des misérables avaient brisé des christs dans le cimetière, entre autres celui en terre cuite, magnifique monument représentant une descente de croix et ornant le tombeau de la famille Lespagnol de Grimbry.

Une touchante cérémonie expiatoire eut lieu, mais les auteurs de cette profanation ne purent être connus. Cependant, un jeune homme de vingt ans, Emile-Jean Dedunslaeger, dont la conduite scandaleuse et certains propos l'avaient fait désigner par l'opinion publique, comme n'étant pas étranger à cette affaire, fut arrêté et écroué à la prison de Lille; quatre jours après, faute de preuve, il dut être relaxé.

Il revint à Wasquehal, chez ses parents, qui y sont établis cabaretiers, près du pont de chemin de fer, et s'employa comme déchargeur de bateaux.

Le jeudi 24 mai, au matin, Emile Dedunslaeger quitta la demeure de ses parents, et n'y revint plus. Son père et sa mère, qui sont de braves gens, très estimés, se lamentaient, quand, samedi, le garde-champêtre Wanin, de Wasquehal, vint leur apprendre qu'il recherchait leur fils, inculpé de vol.

Le vol

En effet, Dedunslaeger, se trouvant sans argent, s'était présenté, ce jour-là, à une heure de l'après-midi, chez Mme Verschruyssen, épicière, 33, rue de Lille, à Croix, et avait prié qu'on lui servît à manger des œufs et du fromage. Mme Verschruyssen n'ayant pas d'œufs, sortit pour aller prier une voisine de lui en céder, et laissa seul son visiteur dans le magasin.

A son retour, elle ne constata rien d'anormal, et servit Dedunslaeger, qui, après avoir pris un café, paya et sortit. Quelques instants après son départ, Mme Verschruyssen s'aperçut qu'on avait pris, dans le tiroir de son comptoir, qu'elle n'avait pas fermé à clef, une somme de sept francs qu'il contenait. Connaissant Dedunslaeger, et sachant que personne autre que lui n'était entré chez elle, elle n'hésita pas à aller le dénoncer à M. Seguin, commissaire de police, qui, immédiatement, envoya l'ordre, à Wasquehal, au garde Wanin, d'arrêter le coupable.

Mais, pas plus que les deux jours précédents, Dedunslaeger n'avait reparu chez ses parents.

Dedunslaeger reconnu

Le garde-champêtre ne se tint pas pour battu, et ne désespéra pas de mettre, un jour ou l'autre, la main sur le coupable. Hier lundi, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, comme il inspectait les abords du canal, il aperçut enfin la silhouette de Dedunslaeger, qui, à 200 mètres tout au plus de chez ses parents, regardait travailler des déchargeurs de bateaux.

Il s'élança à sa poursuite, mais il avait été aperçu à temps par le jeune homme, qui prit la fuite dans la direction de Croix. Le garde Wanin courut après lui, mais, au bout de quelques instants, il perdit la trace du fuyard et se décida à revenir à Wasquehal. Quant à Dedunslaeger, il avait dû prendre la rue de la Gare à Croix pour arriver au Noir Bonnet, où il entra, vers 3 heures, chez M. Barbieux, cabaretier. Là, il se fit servir à boire, déchira sa feuille d'étranger (il est né de parents belges) et, la remettant à un camarade : « — Va, dit-il, porter cela chez moi : je n'en ai plus besoin pour travailler ! » Il ajouta : « J'en ai assez de la vie ; aujourd'hui, je vais me noyer ! » Et il sortit.

Le suicide — Sur la voie ferrée

Cependant, le garde Wanin, qui avait l'intention de longer la ligne du chemin de fer jusqu'à Rouges-Barres, dans l'espoir de rencontrer Dedunslaeger, s'était mis en route. Arrivé auprès du pont de Wasquehal, à 4 h. 1/4 il ne fut pas peu surpris d'y voir arrêter un train de marchandises et d'entendre, à plusieurs reprises, le sifflet d'alarme. Il monta le talus et aperçut, venant de Lille, une locomotive qui, elle aussi s'arrêta.

M. le commissaire spécial de la gare de Lille, en descendit; c'est alors que, s'approchant à son tour, le garde vit, étendu sur la voie, le cadavre d'un homme qu'il reconnut aussitôt pour être celui de Dedunslaeger, qui, au moment du passage du train-tramway partant de Lille à 3 h. 40, avait escaladé le talus, et après s'être débarrassé de son veston et de sa casquette, s'